



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1^{er} mars 2024

Point 5 k) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour information : coordination
des programmes statistiques**

Rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2023/325 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique, qui est présenté à la Commission pour information.

* [E/CN.3/2024/1](#).



Rapport conjoint du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies et du Comité de coordination des activités de statistique

I. Contexte

1. La coordination entre les organisations internationales qui interviennent dans le domaine des statistiques officielles est assurée par deux comités qui collaborent étroitement : le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies.

2. Le Comité de coordination des activités de statistique est actuellement dirigé par deux coprésidents : M^{me} Haishan Fu (Banque mondiale, représentant les membres extérieurs au système des Nations Unies) et M. Steve MacFeely (Organisation mondiale de la Santé (OMS), représentant les membres appartenant au système des Nations Unies). Ils sont épaulés par trois vice-présidents : M^{me} Mariana Kotzeva (Eurostat), M. Rolando Ocampo (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et M^{me} Sylvia Montoya (Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)¹. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies est également dirigé par deux coprésidents, actuellement M. Steve MacFeely et M^{me} Sylvia Montoya. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat assure le secrétariat des deux comités. Des informations sur les travaux de ces derniers sont disponibles sur leurs pages Web publiques respectives, hébergées sur le site Web de la Division de statistique².

3. Les deux comités agissent par l'intermédiaire d'un réseau d'équipes spéciales et tiennent généralement deux sessions formelles par an, qui se suivent. Les dernières réunions en date des deux comités ont été organisées par l'OMS en octobre 2023, à Genève.

4. C'est la première fois que deux comités présentent un rapport unique à la Commission de statistique, ce qui témoigne de l'interdépendance de leurs travaux. Le présent rapport est également le premier à être communiqué dans le cadre du nouveau cycle biennal d'établissement des rapports.

II. Progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies (Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies)

5. Le 18 juin 2020, sur recommandation de la Commission, le Conseil économique et social a adopté la résolution [2020/5](#), sur le renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies.

6. Comme suite à la demande du Conseil, le Comité des statisticiens en chef a mis au point en 2020 le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies ([CEB/2020/1/Add.1](#)), qui vise à améliorer les données des organismes des Nations Unies et la coordination, à l'échelle du système, en matière d'assistance statistique aux États Membres. Le Plan

¹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/ccsa/documents/Table-Chairs.pdf>.

² Voir <https://unstats.un.org/unsd/ccsa/> et <https://unstats.un.org/unsd/unsystem/>.

d'action a été présenté à la Commission lors de la cinquante-deuxième session de celle-ci et est à la disposition de la Commission en tant que document de travail.

7. Dans sa décision 52/104, la Commission a pris note avec satisfaction des travaux effectués par le Comité des statisticiens en chef, qui s'inscrivent dans une démarche souple et réactive, a accueilli avec satisfaction le Plan d'action à l'échelle du système, preuve de la détermination du système des Nations Unies à renforcer la coordination des activités liées aux statistiques et aux données dans le système et à les moderniser, conformément aux dispositions de la résolution 2020/5 du Conseil économique et social, et a pleinement approuvé les activités prioritaires qui ont été définies, en particulier la proposition de transformer le portail data.un.org en un point de référence unique pour les données du système des Nations Unies, dont la position de principal fournisseur de données et de statistiques mondiales serait ainsi renforcée.

8. En ce qui concerne ce premier domaine prioritaire, dans sa décision 52/115, la Commission a adopté la stratégie et les orientations aux fins de la mise en place du nouveau portail UNdata qui doit servir de portail d'accès principal à des données statistiques faisant autorité et aux métadonnées correspondantes produites par les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales participantes, conformément aux priorités des pays ainsi qu'à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout et au Plan d'action à l'échelle du système, et a approuvé la création d'un mécanisme d'experts interinstitutions chargé de toutes les étapes du développement et de la mise en service de la nouvelle base de données de référence des Nations Unies, et de l'examen et de la mise à jour périodique de ses données et métadonnées, a approuvé le mandat proposé du mécanisme, et s'est félicitée de l'intérêt manifesté par des pays et des organismes internationaux à soutenir les travaux du nouveau mécanisme. L'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale du Travail et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes participent à la phase pilote de la modernisation et assurent la liaison entre le groupe témoin et les membres du Comité des statisticiens en chef. En outre, au cours de ses réunions, le Comité a régulièrement reçu des informations mises à jour de la part de la Division de statistique. Pour plus de détails sur l'état d'avancement du projet, voir le rapport du Secrétaire général sur les données ouvertes (E/CN.3/2024/22, par. 3 à 5).

9. Le deuxième domaine prioritaire défini était de promouvoir, au sein et en dehors du système des Nations Unies, l'acquisition d'une culture des données et de fournir des éléments probants à l'appui des politiques et programmes des Nations Unies. Une équipe spéciale du Comité des statisticiens en chef a collaboré étroitement avec l'École des cadres du système des Nations Unies en vue d'y mettre en place un module de cours sur l'exploitation et le traitement des données à l'intention du personnel des Nations Unies en général. Le module, qui consiste en des leçons interactives à suivre à son propre rythme et en des webinaires hebdomadaires dirigés par des instructeurs, est depuis dispensé avec succès par l'École des cadres. Un module de cours en ligne détaillés sur les statistiques économiques et financières a été mis à disposition dans le cadre du master européen en statistiques officielles, une initiative conjointe entre le monde universitaire et les institutions européennes, coordonnée par Eurostat³.

10. Les travaux dans le domaine de la troisième priorité, à savoir « intégrer l'analyse prédictive, notamment la prévision et la prévision immédiate, dans les données et/ou les programmes statistiques du système des Nations Unies afin de garantir la fourniture d'informations en temps utile pour faire face aux nouveaux problèmes », ont débuté en février 2020 avec la tenue d'un atelier technique sur la

³ Voir <https://www.youtube.com/@europeanmasterinofficialst492/playlists>.

prévision immédiate dans les organisations internationales, organisé par la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Depuis lors, un réseau informel a été créé et est géré par l'ONUDI. Il permet de partager le savoir-faire et les enseignements tirés de l'expérience concernant l'application des méthodes de prévision et de prévision immédiate, la diffusion des estimations obtenues grâce à ces méthodes et l'application de ces techniques dans le contexte des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

III. Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Comité de coordination des activités de statistique et Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies)

A. Liaison avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

11. Le Comité de coordination des activités de statistique est resté en contact étroit avec les coprésidents du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et avec le Secrétariat afin d'entretenir un dialogue ouvert entre les organismes responsables et les États Membres (voir également [E/CN.3/2024/4](#)).

12. À la treizième réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue à Bangkok en novembre 2022, les coprésidentes du Groupe d'experts ont invité le Comité de coordination des activités de statistique à soumettre des observations ou des recommandations concernant le deuxième et dernier examen d'ensemble du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sera achevé lors de la cinquante-sixième session de la Commission, en 2025.

13. Le 28 mars 2023, le Comité de coordination des activités de statistique a tenu une session extraordinaire pour solliciter l'avis des statisticiens en chef des organismes responsables. Les questions ci-après ont été soulevées lors de cette réunion :

a) D'aucuns craignaient que de nombreux indicateurs de niveau 2 ne soient retirés du cadre mondial d'indicateurs dans le contexte de l'examen d'ensemble, en particulier ceux qui concernaient encore peu de pays à la fin de l'année 2024. De nombreux indicateurs de niveau 2 couvraient des domaines qui étaient nouveaux pour les statistiques officielles lorsque les objectifs de développement durable avaient été approuvés. Ainsi, même si les indicateurs n'avaient pas atteint le niveau de couverture souhaité, les progrès constants en matière de disponibilité des données, bien qu'insuffisants, représentaient une grande réussite dans l'application progressive de la nouvelle méthode statistique. Le Comité a souligné que l'élargissement des limites des statistiques officielles, ainsi que les investissements et les efforts que cela requérait (de la part des organismes responsables et des pays), devait être pris en considération ;

b) Il a été fait remarquer que le Programme 2030 avait été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'il ne pouvait être modifié de façon notable. En tant que responsable d'indicateurs qui mesuraient parfois des questions posant des difficultés à certains États Membres, le Comité devait éviter de chercher à supprimer tout indicateur politiquement sensible, à moins que l'inefficacité de celui-ci ne soit démontrée ;

c) Une aide a été proposée au Groupe d'experts afin de faciliter la tenue de toute consultation qui serait requise. Les organismes responsables se sont également réjouis de travailler avec le Groupe d'experts pour veiller à ce que les organismes nationaux de statistique ou les organismes chefs de file des systèmes statistiques nationaux remplissent leur rôle crucial de coordination en ce qui concerne les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

d) La réactivation des mécanismes de consultation régionaux a été encouragée, afin de permettre aux membres du Groupe d'experts de représenter leurs régions respectives. Cela pourrait faciliter les choses lorsque les organismes responsables doivent expliquer les décisions du Groupe d'experts à certains pays non membres dont la position ne semblait pas avoir été prise en compte ;

e) Il a proposé que le Groupe d'experts continue à tenir compte des connaissances spécialisées disponibles lorsqu'il prenait des décisions importantes, et veille à ce que la prise de décisions soit aussi transparente et participative que possible. Il a été indiqué que les organismes responsables se réjouiraient de pouvoir participer aux débats du Groupe, en particulier lorsque des décisions cruciales telles que celles concernant la suppression ou l'ajout d'indicateurs étaient en train d'être prises ;

f) Il a été déclaré qu'aucun pays, aucune région d'un pays ou aucun groupe de pays (tels que les petits États insulaires en développement ou les pays les moins avancés) ne devaient être laissés pour compte. Il a été noté que certains États Membres avaient les moyens d'être plus actifs que d'autres et qu'il était important que toutes les mesures raisonnables soient prises pour garantir que l'ensemble des opinions de chaque État Membre soient prises en compte ;

g) Le Groupe d'experts a été instamment prié d'encourager les États Membres à collecter des données ventilées afin de repérer et de suivre les progrès réalisés par les groupes qui faisaient face à de multiples inégalités et privations et à utiliser des méthodes fiables pour délimiter les villes (zones urbaines fonctionnelles) et les agglomérations en fonction de leur degré d'urbanisation de façon à améliorer la comparabilité internationale dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable.

14. Le Comité de coordination des activités de statistique a également été invité à présenter au Groupe d'experts toute autre réflexion qu'il souhaiterait à Copenhague, en octobre 2023. Ce dialogue continu a grandement aidé les organismes responsables à comprendre et à prendre en compte les points de vue des États Membres.

B. Activités liées au Sommet sur les objectifs de développement durable

15. Lors du Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en septembre 2023, une initiative à fort impact sur le potentiel des données a été lancée en vue de tirer au mieux parti des données en faveur desdits objectifs. Le Comité des statisticiens en chef codirige cette initiative avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour les données du développement durable. Cette initiative servira à mobiliser le soutien politique de haut niveau, l'encadrement et les investissements nécessaires pour que les systèmes de données nationaux accélèrent les progrès à l'approche de l'année 2030. Cet accent mis sur les données stimulera les efforts des nombreuses parties prenantes qui mènent la révolution des données et montrera aux décideurs de haut niveau que le renforcement de la disponibilité, de la transparence et du financement des données est l'un des moyens les plus efficaces de

cibler et d'accélérer l'action visant à concrétiser le Programme 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable.

C. Utilisation des données démographiques aux fins du suivi mondial des objectifs de développement durable

16. Étant donné l'importance cruciale des données démographiques dans le calcul de nombreux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Comité de coordination des activités de statistique a mis sur pied une équipe spéciale chargée d'examiner l'utilisation des données démographiques aux fins du suivi mondial des objectifs, car ces données sont l'une des principales sources de différences entre les indicateurs des objectifs publiés par les organismes responsables et les indicateurs nationaux. L'équipe spéciale, dirigée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, a soumis son rapport final au Comité au début de l'année 2021. Comme suite aux recommandations finales de l'équipe spéciale, le Département des affaires économiques et sociales a pris les mesures ci-après, par l'intermédiaire de la Division de la population et de la Division de statistique :

a) Depuis de la révision de 2022, la publication *World Population Prospects* (Perspectives de la population mondiale) contient des séries chronologiques annuelles et des estimations et projections démographiques ventilées par âge et par sexe pour tous les pays ou régions comptant au moins 1 000 habitants ;

b) La prochaine révision de la publication *World Urbanisation Prospects* (Perspectives d'urbanisation mondiale), prévue pour la mi-2025, donnera un ensemble complet d'estimations et de projections de la population urbaine et rurale pour tous les pays et toutes les régions du monde, sur la base des définitions nationales et du degré d'urbanisation ;

c) La Division de la population a enrichi les métadonnées de la publication *World Population Prospects* pour ce qui est de tous les éléments utilisés afin d'estimer la taille de la population et de chacune des composantes démographiques de l'évolution de la population (fécondité, mortalité et migration), et a publié un document technique dans lequel elle décrit le protocole détaillé appliqué pour évaluer et ajuster la taille de la population par âge et par sexe d'après les recensements de la population⁴ ;

d) La Division de statistique a renforcé et amélioré la collecte et la diffusion des métadonnées concernant les estimations démographiques nationales disponibles dans l'*Annuaire démographique* ;

e) Dans ce domaine, le Département des affaires économiques et sociales s'est attaché à améliorer la manière d'utiliser les données empiriques existantes, à combler les lacunes en matière de données et à réconcilier les différences entre les estimations nationales et celles publiées dans la série *World Population Prospects*, d'une façon collaborative et transparente.

IV. Autres domaines de coordination

A. Coordination des activités statistiques sur le terrain

17. La communauté statistique collabore étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement, qui a le statut d'observateur auprès du

⁴ Voir www.un.org/development/desa/pd/sites/www.un.org.development.desa.pd/files/undesa_pd_2022_tp-methodprotocol.pdf.

Comité des statisticiens en chef. À ce jour, cette collaboration consiste essentiellement à renforcer les capacités des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et prêter un appui à ceux-ci afin de les aider à rationaliser, à coordonner et à améliorer le soutien apporté par les équipes de pays aux systèmes statistiques nationaux moyennant les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à améliorer l'utilisation et l'étude des données dans les analyses communes de pays et les examens nationaux volontaires des États Membres. Le Bureau et le Comité des statisticiens en chef continuent d'approfondir le partenariat conformément à leurs mandats de coordination respectifs.

B. Coordination avec le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion

18. Le Comité des statisticiens en chef aide le Comité de haut niveau sur les programmes à élaborer une vision cohérente de la gouvernance des données. Ces travaux ont débuté en 2021, à la suite de la publication du *World Development Report 2021: Data for Better Lives* (Rapport sur le développement dans le monde 2021 – Des données au service d'une vie meilleure), ainsi que du *Rapport sur l'économie numérique 2021 – Flux transfrontières de données et développement : À qui profitent ces flux ?* de la CNUCED, qui ont tous deux mis en avant le caractère essentiel d'un cadre mondial de gouvernance des données. Le Comité de coordination des activités de statistique a été invité par la Banque mondiale à rédiger un article sur la gouvernance des données pour le *World Development Report 2021*, intitulé « The need for a new global consensus on data: A call to action » (La nécessité d'un nouveau consensus mondial sur les données : un appel à l'action). Le premier cycle de ces travaux a abouti à la publication, par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, du document intitulé « Gouvernance internationale des données : les voies du progrès » (CEB/2023/1/Add.2), qui propose des voies ou des plans d'action possibles pour améliorer la gouvernance des données. Le Comité de haut niveau sur les programmes a ensuite demandé au Comité des statisticiens en chef d'étudier ce que pourrait inclure un ensemble de principes universels en matière de données. Des travaux préliminaires ont été entamés et les deux comités discutent actuellement de la meilleure façon d'engager des consultations sur ce sujet. Ces travaux ont également étayé la note d'orientation de l'initiative « Notre Programme commun » intitulée « Un pacte numérique mondial : un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde » (A/77/CRP.1/Add.4), dans laquelle l'importance de la gouvernance des données a été soulignée comme une condition préalable à une transformation numérique sûre.

19. Le Comité des statisticiens en chef travaille également avec le Comité de haut niveau sur la gestion en vue d'améliorer la gouvernance et le partage des données dans le système des Nations Unies. Cela suppose notamment de mettre au point des classifications communes des risques relatifs aux données et d'adopter des licences communes de diffusion des données. En octobre 2023, compte tenu de l'intérêt croissant pour la gouvernance des données dans les entités des Nations Unies, le Comité des statisticiens en chef a convenu d'élaborer un cadre générique de gouvernance des données à leur intention. Cette action est menée en coopération avec le Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil de gouvernance des données établi dans le cadre la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout.

C. Au-delà du PIB

20. Dans le cadre de l'initiative « Notre Programme commun », le Comité de coordination des activités de statistique aide les organismes chefs de file (Programme des Nations Unies pour le développement, Département des affaires économiques et sociales et CNUCED) à élaborer les grandes lignes normatives de l'initiative « Au-delà du PIB » (voir [E/CN.3/2024/10](#) et [E/CN.3/2024/34](#)). Ces travaux ont abouti à la publication de la note d'orientation relative à l'initiative « Notre Programme commun » et intitulée « Valoriser ce qui compte — un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut » ([A/77/CRP.1/Add.3](#)), qui présente des propositions concernant l'élaboration d'un indicateur universel et global des progrès accomplis et du développement durable, l'objectif étant de compléter le produit intérieur brut (PIB), ainsi que trois recommandations concrètes à l'intention des États Membres, portant sur ce qui suit :

a) un engagement politique renouvelé en vue de l'élaboration d'un cadre conceptuel permettant de « valoriser avec précision ce qui compte » pour les personnes, la planète et l'avenir, fondé sur le Programme 2030 et l'engagement qui y est énoncé de ne laisser personne de côté ;

b) l'élaboration d'un mécanisme technique et scientifique solide, fondé sur des données précises et ventilées, aboutissant à un tableau de bord de l'ONU qui comporterait un nombre limité d'indicateurs clés allant au-delà du PIB ;

c) une initiative majeure de renforcement des capacités et des ressources visant à permettre aux États Membres d'utiliser véritablement le nouveau cadre.

21. Dans la déclaration politique adoptée par le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en 2023, telle qu'elle figure à l'annexe de la résolution [78/1](#), les chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants ont affirmé ce qui suit : « Nous confirmons notre engagement politique de rechercher des indicateurs de mesure des progrès en matière de développement durable qui complètent le produit national brut ou ne se limitent pas à celui-ci afin de rendre la coopération internationale plus inclusive et nous réaffirmons notre appel à participer à des discussions intergouvernementales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec les parties concernées ».

22. Dans sa note d'orientation sur un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut, le Secrétaire général a fait remarquer « [l]e travail technique de sélection et de vérification des indicateurs de données devrait être entrepris par l'intermédiaire de la Commission de statistique, qui s'occupe également du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'objectif étant de garantir la rigueur et l'exactitude scientifique des paramètres de mesure » ([A/77/CRP.1/Add.3](#), par. 22).

V. Travaux actuels et futurs

23. Les deux comités prévoient de poursuivre la plupart des activités et d'en assurer le suivi. Ces activités sont notamment les suivantes :

a) assurer la liaison avec les groupes concernés par leurs travaux, en particulier avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, mais aussi avec le groupe des Amis de la présidence sur les statistiques sociales et démographiques (Comité de coordination des activités de statistique) ;

b) continuer les travaux en rapport avec le Programme 2030, notamment sur les recommandations de l'équipe spéciale concernant l'utilisation des données démographiques aux fins du suivi mondial des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (Comité de coordination des activités de statistique) ;

c) poursuivre les travaux sur la gouvernance des données avec le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion (Comité des statisticiens en chef).

24. En outre, de nouveaux domaines de travail ont vu le jour, dans lesquels de nouvelles équipes spéciales ont déjà commencé à travailler. Il s'agit notamment des domaines suivants :

a) la disponibilité de données comparables au niveau international sur le nombre de ménages. Une équipe de travail a été mise en place pour examiner les efforts de collecte de données en cours au niveau international concernant le nombre total de ménages, explorer les méthodes et les nouvelles sources de données et définir les ressources et les délais nécessaires pour produire des séries chronologiques comparables sur le nombre total de ménages (Comité de coordination des activités de statistique) ;

b) la mesure de l'identité de genre (Comité des statisticiens en chef)⁵ ;

c) le rôle et l'avenir de l'intelligence artificielle dans les organisations membres (Comité de coordination des activités de statistique).

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

25. La Commission est invitée à :

a) **tenir compte des vues exprimées dans le présent rapport par les deux comités lors de ses débats sur les points concernés de l'ordre du jour ;**

b) **prendre note du présent rapport.**

⁵ Voir le rapport du Secrétaire général sur les statistiques générées (E/CN.3/2024/14).

Annexe

Contexte historique

1. La coordination formelle entre les organisations internationales qui œuvrent dans le domaine des statistiques officielles remonte à 1967, lorsque le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination a tenu sa première réunion à Rome. Il est resté en activité jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2001.

2. Conscients de la nécessité de poursuivre la coordination des activités statistiques, les participants à une réunion interorganisations tenue sur la question à New York, du 17 au 19 septembre 2002, ont décidé d'établir un comité de coordination des activités statistiques.

3. Aujourd'hui, la coordination entre les organisations internationales qui interviennent dans le domaine des statistiques officielles est assurée par deux comités qui collaborent étroitement : le Comité de coordination des activités de statistique et le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies.

4. Le Comité de coordination des activités de statistique est un organe interinstitutions qui favorise la concertation et la coopération entre les organisations régionales, supranationales et internationales dans le cadre des programmes statistiques. Il compte actuellement 45 membres⁶, dont 29 sont également membres du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies, qui est de plus petite taille. Il a été créé en 2003 pour succéder au Sous-Comité des activités statistiques. Son mandat est consultable en ligne⁷.

5. Le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies regroupe les services de statistique des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et du Secrétariat, y compris des commissions régionales, chargés notamment de produire des statistiques internationales officielles dans le respect des principes régissant les activités statistiques internationales. Il est composé d'un sous-ensemble des membres du Comité de coordination des activités de statistique. Créé par la décision 45/112 de la Commission de statistique, le Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies a tenu sa première réunion officielle le 10 septembre 2014, en marge de la vingt-quatrième session du Comité de coordination des activités de statistique, à Rome. Le rapport que le Comité a présenté à la Commission en 2020 (E/CN.3/2020/5) contient la liste complète des membres actuels, à l'annexe I, le mandat du Comité, à l'annexe II, et un historique plus détaillé des activités de coordination au sein du système des Nations Unies, à l'annexe III.

⁶ Voir <https://unstats.un.org/unsd/ccsa/members.cshtml>.

⁷ Voir <https://unstats.un.org/unsd/ccsa/documents/TORfinal.pdf>.